

200 000

C'est le nombre de personnes qui ont répondu à l'appel lancé pour compenser le « manque » de travailleurs saisonniers dans l'agriculture ou de salariés dans l'agroalimentaire.

COVID-19



« Il ne me reste que mon allocation »

Manu, 54 ans
Saisonnier dans la restauration

Je devais commencer mon contrat le 15 mars dans un restaurant situé à Bormes-les-Mimosas (Var). Mais, la veille, le directeur m'a dit qu'il ne pouvait pas honorer sa promesse... Là, je suis chez moi et je redoute que cette situation dure jusqu'à la fin de l'année. Depuis un licenciement économique en octobre 2019, je suis en contrat de sécurisation professionnelle. Je me retrouve donc sans suivi de la part de l'organisme privé Altedia et sans possibilité de rechercher un travail ! Si j'avais fait la saison de six mois comme prévu, j'aurais ensuite pu toucher une prime équivalente à 50 % du capital de CSP non utilisé. Mais la seule chose qu'il me reste aujourd'hui, c'est mon allocation chômage. » ●

CHÔMAGE

Pôle emploi en pleine régression

Alors que le nombre des demandeurs d'emploi est en recrudescence, les solutions que l'opérateur public propose sont dénoncées par les syndicats et les organisations de chômeurs.

Les privés d'emploi, victimes invisibles de la crise. La semaine passée, Muriel Pénicaud a estimé qu'il y avait 20 000 chômeurs de plus par rapport à la même période en 2019. Un chiffre loin d'être négligeable. Si le gouvernement a laissé un peu d'air aux inscrits à Pôle emploi en reportant la réforme ultrarégressive du calcul des allocations-chômage du 1^{er} avril au 1^{er} septembre prochain et en prolongeant l'indemnisation des personnes en fin de droits le temps du confinement, leurs obli-

gations n'ont pas disparu. Le maintien de l'actualisation des demandeurs d'emploi pose ainsi de nombreuses questions. Si Pôle emploi assure que 178 000 individus identifiés comme étant en difficulté dans cette démarche ont été contactés en amont, des problèmes d'accessibilité par Internet ou téléphone se font jour. Comme le déplore Pierre Garnodier, secrétaire général de la CGT chômeurs et précaires : « Le 3949 (le numéro de téléphone de Pôle emploi) n'est pas gratuit depuis un portable, et ça ne marche pas du tout avec certaines cartes prépayées. Résultat, à Montreuil, ceux qui ne peuvent

appeler et n'ont pas Internet chez eux font la queue devant les cybercafés ! C'est une mise en danger des privés d'emploi. Nous demandons que l'actualisation soit automatique. » Une revendication qui s'appuie sur le fait que cela a été mis en place à Mayotte.

« Si ça continue, tout sera externalisé »

C'est dans ce contexte troublé que la CGT chômeurs s'est procuré un document émanant de Tessi, un des sous-traitants de Pôle emploi basé à Lyon. Ce dernier cherchait en interne des salariés prêts à télétravailler

« L'État pourrait faire un geste »

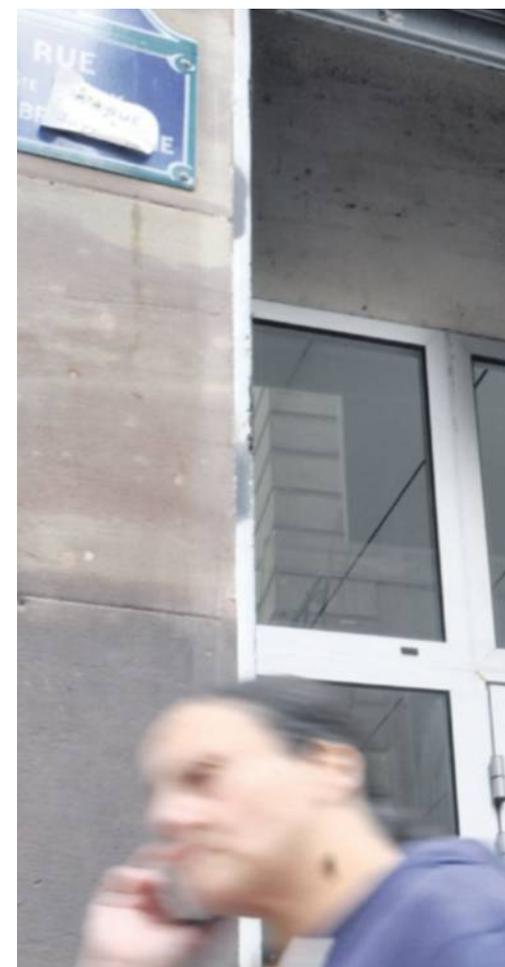
Martine, 61 ans
Animatrice commerciale

Tous mes contrats dans les supermarchés ont été annulés du jour au lendemain. Jusqu'ici, je n'avais accumulé que 400 heures de droits (2 mois et demi) alors qu'il faut 910 heures (6 mois) pour être indemnisé. Je n'ai donc aucune allocation chômage depuis l'arrêt de mon activité. Je connais plein de collègues qui se retrouvent dans cette situation, certains ont travaillé 800 heures et auraient pu être indemnisés si les règles de l'assurance-chômage n'avaient pas changé au 1^{er} novembre dernier (avant, 610 heures travaillées sur les 28 derniers mois étaient nécessaires pour entrer dans l'indemnisation contre 910 heures sur 24 mois aujourd'hui - NDLR). Comme je cumule les contrats d'intervention à durée déterminée avec des agences événementielles, je n'ai donc pas non plus le droit au chômage partiel ! Mon mari est retraité, je peux compter sur lui. Je suis quand même moins ennuyée que d'autres collègues plongés dans des situations catastrophiques avec des crédits à rembourser. Ça fait vingt ans que j'exerce ce métier d'animatrice commerciale, principalement pour des marques d'alcool. Depuis, il n'a cessé de se précariser : je n'ai déclaré que 7 000 euros de revenus l'année passée. Mais, pour moi, c'est trop tard, je continuerai jusqu'à la retraite. Je suis toujours inscrite comme demandeuse d'emploi, donc l'État pourrait au moins faire un geste, en me permettant, par exemple, de débloquer mes deux mois et demi de droits. » ●

« Après 14 ans de métier, j'ai atteint ma limite »

Anne, 41 ans
Scénographe

J'avais huit rendez-vous professionnels mi-mars, ils sont tous tombés à l'eau. Je suis scénographe dans le secteur culturel, actuellement en repos- tionnement dans le milieu du luxe. Comme tout fonctionne par réseau, il m'avait déjà fallu trois à quatre mois de recherche intensive pour en arriver là. Je venais aussi d'accepter un CDD, mais on m'a prévenue qu'il était annulé. Avec la crise du Covid-19, tout s'est effondré alors que j'allais enfin atteindre mes objectifs ! Il va falloir des mois aux entreprises pour se relever. Je ne vois pas de perspectives d'embauche avant septembre-octobre. Ça m'angoisse car mes droits au chômage s'arrêtent en décembre. Je suis en train de griller l'indemnisation qui devait me servir à assurer ma reconversion ! J'ai un statut de free-lance, je dépends de la Maison des artistes. Je fonctionne à l'appel à projets, comme les intermittents du spectacle, sauf que je n'en ai pas le statut. Ces dernières années, les contrats n'ont cessé de se précariser dans le secteur de la culture. On peut par exemple travailler 15 heures par jour pour 1 500 euros par mois, ce que je refuse. Si ça continue, à plus de 40 ans dans un 18 m², il faudra que je revienne vivre chez mes parents. Après 14 ans de métier passion et de galères, j'ai atteint ma limite. Le gouvernement aide les entreprises, je ne vois pas pourquoi il ne ferait rien pour les chômeurs ! J'aimerais donc que le temps du confinement ne compte pas, qu'il y ait un gel de nos droits. » ●



« Ceux qui n'ont pas Internet chez eux font la queue devant les cybercafés », Pierre Garnodier, secrétaire général de la CGT

dans la période, pour répondre à des appels dans le cadre de l'aide à l'inscription et à l'actualisation des demandeurs d'emploi. « Ça pose des problèmes de confidentialité avec l'accès à l'espace personnel des chômeurs, la récupération du mot de passe », estime Guillaume Bourdic, de la CGT Pôle emploi.

De son côté, Pôle emploi affirme que ces prestations de Tessi n'ont rien à voir avec la crise sanitaire. « C'est une expérimentation que nous avons commencée en décembre 2019, en Franche-Comté et en Centre-Val de Loire, pour l'aide à l'actualisation des demandeurs d'emploi en difficulté sur le numérique dans le cadre du nouveau dispositif "Journal de la recherche d'emploi" », assure Michaël Ohier, directeur général adjoint de Pôle emploi, précisant que les conseillers « sont en nombre suffisant pour répondre aux besoins d'actualisation durant la pandémie. La semaine passée, il y avait 4 500 agents en télétravail dédiés à cette mission, contre 2 000 habituellement ».

Le fait est que la société Tessi, qui intervenait déjà en soutien à l'inscription des demandeurs d'emploi sur le site Internet et pour la saisie des bulletins de paie lors de la constitution du dossier d'indemnisation, ne cesse de rajouter des cordes à son arc. « Si ça continue, tout sera externalisé et cette entreprise va devenir le nouveau Pôle emploi ! » lance Pierre Garnodier.

Alors que les conseillers risquent de devoir gérer un afflux massif de privés d'emploi

dans un futur proche, l'opérateur public a également suscité l'incompréhension des syndicats en remettant, le 25 mars, l'entretien d'inscription parmi ses priorités essentielles. Ce service pourrait, selon eux, changer la nouvelle donne, qui est de ne pas avoir plus de trois ou quatre conseillers présents par

**PÔLE EMPLOI
ESTIMAIT QUE 68 %
DES DEMANDEURS
D'EMPLOI S'ÉTAIENT
DÉJÀ ACTUALISÉS
LA SEMAINE PASSÉE.**

Pôle emploi. « Cet entretien serait fait par téléphone, mais, pour les personnes qui ne peuvent pas télétravailler de chez elles, il est possible de les réaliser au téléphone, en agence ! précise Guillaume Bourdic. À charge pour chaque Pôle emploi de s'organiser, ce qui va créer des disparités et poser des problèmes de sécurité. On connaît la conscience professionnelle des conseillers, si un chômeur est en difficulté derrière la porte, il va être compliqué de la laisser fermée... »

« La direction a mis du temps avant de fermer les sites »

Pour Michel Breuvert, du SNU Pôle emploi, cette décision est à l'image du retard à l'allumage de l'opérateur en début de crise. « La direction a mis du temps avant de fermer les sites, on a déclenché plusieurs dangers graves et imminents, poursuit-il. On sait que, dans certaines agences à Angers ou à Paris-Diderot, une dizaine de personnes étaient encore présentes il y a deux semaines. Avec le retour de cet entretien individuel, la direction nous montre que la priorité est de ne pas prendre trop de retard ! » •

**DOSSIER RÉALISÉ PAR
CÉCILE ROUSSEAU**



queue devant les cybercafés ! C'est une mise en danger des privés d'emploi », s'inquiète chômeurs et précaires. Serge Attal/Only France/AFP